

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTRIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

nditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	5930	Société :	RAMBO 30254
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	ADFGHOGHI LARBI
Nom & Prénom :		ADFGHOGHI LARBI	
Date de naissance :		07/01/65	
Adresse :			
Tél. :		0645692083	Total des frais engagés : 7596,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Youssef ALLALI
Cardiologue Interventionnel
Rue VAI N° 12F - 4 - 2e - 6 - 8ème étage Allée Premier
(Près AL YASSIR) et n°. Mohamed V Belvédère
Tél / Fax : 05 22 24 13 71 - CASABLANCA
INPE : 001174714 - ICE : 001940020000042

Date de consultation : 30/12/2019

Nom et prénom du malade : ADFGHOGHI LARBI

Age: 1965

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Coronaropathie a NTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 01/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	31/12/2019	3290,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Docteur Youssef ALLALI

Cardiologue interventionnel

Centre hospitalier de Paris



الدكتور يوسف عاللي

احساناني في العمليات التدخلية للقلب و الشريان

نب و توسيع الشريان بجامعة يا

ها

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Coplax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH

6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Coplax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH

6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Coplax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH

6 118001 082018

38 DEL 6 118001

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain seba Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 243,00 DH

6 118001 183111

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain seba Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 243,00 DH

6 118001 183111

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain seba Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 243,00 DH

6 118001 183111

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain seba Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 243,00 DH

6 118001 183111

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain seba Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 243,00 DH

6 118001 183111

6 118001 183111

Co plax 75/100
Cavugyl 1/100

278,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

243,00
183,00

Crestor 100
Cardensiel 5

183,00
183,00

183,00
183,00

183,00
183,00

183,00
183,00

183,00
183,00

183,00
183,00

183,00
183,00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Coplax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH

6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Coplax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH

6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Coplax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH

6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Coplax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH

6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Coplax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH

6 118001 082018

6 118001 100873

Cardensiel® 5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30

PPV: 58,10 DH

6 118001 100873

Cardensiel® 5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30

PPV: 58,10 DH

6 118001 100859

Cardensiel® 2,5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30

PPV: 54,10 DH

6 118001 100859

Cardensiel® 2,5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30

PPV: 54,10 DH

6 118001 100873

Cardensiel® 5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30

PPV: 58,10 DH

العنوان : إقامة فال روز - 1 الطابق الثاني - زاوية شارع محمد الخامس و ساحة آل ياسير بقلب الدار البيضاء

Adressse : Résidence VAL ROSE - A - 2^{ème} étage Angle Albert Premier (Place AL YASSIR) et Bd Mohamed V Belvédère, Casablanca

Tél : 05 22 24 13 71 - Fax : 05 22 24 13 71 - E-mail : cabinetryoussefallali@hotmail.fr